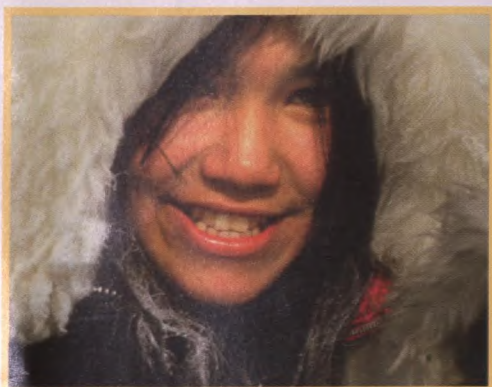


Non seulement peut-on observer une progression plus marquée de la démocratie dans une bonne partie des Amériques, mais on constate également qu'il existe un engagement ferme à assurer son maintien, à réaliser toutes ses possibilités et à mettre en échec les forces qui pourraient menacer sa viabilité.



Le processus du Sommet aide à faire mieux connaître la richesse des systèmes juridiques et judiciaires des pays du continent tout en accroissant l'efficacité de l'approche multilatérale pour développer les capacités de chaque système national.

Un cadre démocratique interaméricain

Le Canada appuie depuis longtemps la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la consolidation de la paix, la sécurité humaine et la poursuite des valeurs démocratiques au sein du continent américain. Les Canadiens peuvent être fiers de savoir que les valeurs auxquelles ils attachent une grande importance sont partagées par les autres pays des Amériques et estiment à bon droit que cela est d'un excellent augure pour l'avenir. L'empressement des participants au Sommet de Québec à adopter la clause et la Charte démocratiques était sans précédent dans l'histoire des Amériques. La Charte a déjà été invoquée plusieurs fois depuis son adoption en septembre 2001 et elle n'a pas tardé à devenir un élément essentiel du cadre institutionnel interaméricain. Ainsi, elle a permis la mise en place en Haïti, par l'Organisation des États américains (OEA), d'un processus qui a empêché la dégradation de la situation dans ce pays. Dans le contexte de la crise qui a secoué le Venezuela, on a fait appel à la Charte pour signaler clairement qu'on ne tolérerait pas un coup d'État, et aussi pour permettre au secrétaire général de l'OEA, César Gaviria, d'engager un dialogue pour atténuer les tensions qui se sont manifestées dans le pays. Le gouvernement du Nicaragua a évoqué la Charte en 2002 dans le cadre de la lutte contre la corruption, et la Charte a également guidé les efforts en vue de réduire les tensions en Bolivie au début de 2003. Chacun de ces événements a démontré la solidité du cadre que nous avons édifié. Non seulement peut-on observer une progression plus marquée de la démocratie

dans une bonne partie des Amériques, mais on constate également qu'il existe un engagement ferme à assurer son maintien, à réaliser toutes ses possibilités et à mettre en échec les forces qui pourraient menacer sa viabilité.

Droits de la personne et libertés fondamentales

Le Canada accorde une place prioritaire à la protection et la promotion des droits de la personne dans ses contacts avec les pays des Amériques et il continue de promouvoir activement la cause des droits fondamentaux à travers le continent.

Le Plan d'action issu du Sommet de Québec énonce des mesures concrètes pour renforcer le système interaméricain des droits, notamment par des efforts en vue de soutenir le fonctionnement de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Ces mesures ont depuis été mises en place. C'est le Canada qui a proposé la résolution adoptée par l'OEA en vue d'encourager les États membres à veiller à ce que chacune de ces deux grandes institutions dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

Justice, primauté du droit et sécurité de l'individu

Le processus du Sommet des Amériques offre aux juristes du continent américain la possibilité de procéder à des échanges d'idées sur les moyens de combattre les activités criminelles tout en respectant la primauté du droit et en assurant la sécurité des individus. Le processus du Sommet aide aussi à faire mieux connaître la richesse des systèmes juridiques et judiciaires des pays du continent tout en accroissant l'efficacité de l'approche multilatérale pour développer les capacités de chaque système national.

Les initiatives en cours ont pour but de faciliter les échanges entre les experts en jurisprudence et en systèmes pénaux. Une connaissance plus approfondie des systèmes propres à chacun des États membres favorise la coopération et permet aux juristes de répondre plus rapidement et de manière plus pertinente aux demandes d'aide de tout genre. Cela a également pour effet de renforcer la démocratie en rendant la justice davantage accessible aux citoyens, et d'accroître l'efficacité de l'État. L'action entreprise par le Canada par l'intermédiaire du Centre d'études de la justice des Amériques (établi à Santiago du Chili) pour promouvoir les réformes judiciaires à travers le continent est une retombée directe du Sommet de Québec.